

J.A. Lausanne Domaine 76 public

Contrat de législature une idée qui mûrit à la chaleur de l'été Qui veut quoi et avec qui?

Un de nos chevaux de bataille, cet hiver, fut une discussion, sciemment prématurée, sur la campagne électorale pour le renouvellement des Chambres fédérales.

Nos lecteurs savent que nous étions (et que nous sommes toujours) partisans d'un programme minimum, c'est-à-dire d'un accord qui lie les partis associés au pouvoir et qui définisse leur volonté d'accomplir ou de mettre en chantier, lors de la prochaine législature, des réformes indispensables.

Nous souhaitions et attendions, en vain jusqu'ici, que cette discussion soit imposée aux partis par l'opinion publique; et que cette question simple soit posée: « Que voulez-vous entreprendre ensemble, puisque vous êtes d'ores et déjà décidés à siéger côte à côte? »

M. Pierre Béguin, dans un article remarqué de la « Gazette de Lausanne », gêné probablement d'être devenu la caution morale et la bonne conscience de M. Schaffner, le pragmatiste, s'est demandé s'il n'y aurait pas là un moyen de bousculer l'immobilisme gouvernemental; un contrat de législature serait la définition d'une politique.

Si l'idée lui paraît séduisante, Pierre Béguin doute que les partis puissent, en période électorale où il s'agit de tirer la couverture à soi, définir à la fois ce qui les sépare et ce qui les unit. Il propose donc que des institutions neutres (style Nouvelle société helvétique) fassent le travail utile d'analyser les programmes électoraux des partis pour souligner les lacunes, ou les idées-force, les convergences et les divergences.

Dans « La Vie protestante » M. Klopfenstein a repris le même sujet.

Le débat, quoique dans le chaud de l'été où l'esprit et le corps sont ailleurs, est donc enfin ouvert.

Et les partis?

Une chose surprend. Nos deux commentateurs, très avertis pourtant des problèmes de la politique suisse, traitent cette question en oubliant que les grands partis se sont déjà prononcés.

Le parti radical, dans un congrès à Soleure, lança l'idée. Ballon d'essai qui fut repris de volée par des partis cantonaux. Récemment, le congrès du parti conservateur chrétien-social, réuni à Saint-Gall, l'a relancée avec force.

Le parti socialiste, lui, après s'en être détourné, a, lors de son dernier congrès, déclaré, par la voix de René Meylan, rapporteur de langue française, que les socialistes se détermineraient quand les autres partis auraient élaboré leur doctrine et défini leur programme. Mais relevons que plusieurs jeunes socialistes à Genève, à Fribourg, ont défendu avec énergie l'idée d'un contrat qui définirait la politique d'une législature.

Si l'on jugeait donc sur les déclarations des congrès (un congrès suisse devrait permettre de repérer les orientations prises) on pourrait croire les partis suisses gouvernementaux prêts à examiner les termes d'un contrat.

Or les observateurs sont sceptiques. Ils doutent que les habitudes soient bouleversées.

Pourtant les hommes qui patronent ce style nouveau sont respectables. Chez les conservateurs, un Schürmann ou un Furgler, qui défendent et défendront devant les Chambres, par voie de motion, cette idée, ne sont pas des fossiles. Idem chez les radicaux. Alors?

La première question que la presse pourrait poser dans une discussion plus approfondie est celle-ci: pourquoi les intentions affichées par les partis de définir une politique commune sur quelques points essentiels demeurent-elles des velléités?

La peur

En fait, les partis vivent dans une sorte de peur. Quand les responsabilités gouvernementales leur paraissent lourdes, ils rêvent d'un contrat, ou plus exactement le parti le plus exposé par l'un ou l'autre de ses conseillers fédéraux songe à se couvrir.

Embourbés dans l'affaire des Mirages, les radicaux parlaient de contrat. Effrayés par les difficultés des finances fédérales, les conservateurs réclament un contrat. Quant aux socialistes, une autre peur les anime et explique leurs réticences: si les autres partis leur proposaient des conditions inacceptables, ne seraient-ils pas acculés à choisir l'opposition?

La deuxième question qui devrait être posée est donc celle-ci: est-ce que le contrat de législature signifie dans l'esprit de ceux qui parlent: garantie contre les risques ou bien, au contraire, volonté d'entreprendre avec une majorité solide des réformes indispensables; et quelles réformes?

La critique des programmes

L'idée de Pierre Béguin qui souhaite que la propagande des partis soit soumise à l'analyse mérite d'être reprise. Mais il serait plus efficace d'interroger les partis plutôt que de soupeser leurs propos.

La propagande traditionnelle souffre en effet de plusieurs défauts difficilement corrigibles.

Elle est distribuée dans les deux dernières semaines avant le scrutin, ce qui, vu les délais d'imprimerie, exclut la confrontation. Elle doit se limiter à des thèmes généraux. Les programmes sont du type catalogue, qui énumèrent une série de bonnes intentions, mais éludent la question essentielle: par quels moyens politiques et économiques ce programme sera-t-il réalisé?

Les débats véritables ne sont encore possibles qu'à la TV, à la radio et, éventuellement, dans les pages publicitaires des quotidiens, les deux ou trois derniers jours.

Cette confrontation, pourquoi la presse écrite ne l'organiserait-elle pas? Elle en a les moyens. On sait quelle est la faiblesse principale des débats oraux. Ce sont des joutes, où triomphent surtout l'esprit d'à-propos et pas toujours la meilleure cause. La presse écrite pourrait, elle, organiser des débats, qui aillent plus loin. Non pas ces conversations enregistrées et retranscrites, qui sont toujours, parce que le genre est faux, illisibles; mais, à partir de questions précises et directes, soumises aux partis par des journalistes et des lecteurs, confronter de manière critique les réponses obtenues.

Qu'il y ait contrat ou accord tacite, les partis qui s'affronteront sont bien décidés à gouverner ensemble. Il y a là de quoi inspirer beaucoup de questions. Ce serait le rôle, non de la Nouvelle société helvétique, comme le dit M. Béguin, mais de la presse écrite tout bonnement. Ce serait son rôle civique, et de surcroît ne peut-elle pas inventer du nouveau quand progressent les ressources de la concurrence: radio, TV. Si donc elle décortiquait la notion de législature.

Il ne s'agit pas de chercher le nouveau pour l'amour du neuf. Mais la politique suisse oscille depuis quelques années entre l'inquiétude de ceux qui veulent imposer une nouvelle ligne et les habitudes acquises par les administrateurs.

Le contrat de législature, s'il permettait de savoir qui veut quoi et avec qui, serait déjà clarté démocratique. Et si ces questions les partis ne se les posent pas les uns aux autres, il serait clarifiant qu'elles leur soient posées par l'opinion.

Bi-mensuel romand
N° 76 27 juillet 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable: André Gavillet

Le numéro: 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros:

Pour la Suisse: 12 francs

Pour l'étranger: 15 francs

Changement d'adresse: 50 centimes

Administration, rédaction:

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré:

Henri Galland

André Gavillet

Jacques Morier-Genoud

Marx Lévy

C.F. Pochon

Le N° 77 sortira de presse le jeudi 7 septembre 1967

Quatre fragments inédits de Catherine Colomb: un itinéraire de poésie l'imagination individuelle réconciliée avec l'imagerie collective

Écriture 3, la revue-anthologie romande, publie quatre fragments inédits de Catherine Colomb.

Ces textes ont été détachés d'un manuscrit, déjà abondant, 326 pages : première ébauche d'un roman que la mort laissera inachevé. Ils sont d'un grand prix. Tout d'abord parce qu'inachevés. Ce n'est pas qu'ils présentent une écriture relâchée ou négligée, qui, comme des brouillons, ne dissimuleraient pas les hésitations d'un style, ses fourvoiements; ils ne permettent pas de savoir (ce qui est toujours significatif) quelle censure l'écrivain imposait à ses propres phrases. Ces textes sont déjà d'une écriture parfaite, sans bavure. Mais ils retiennent l'attention pour une autre raison. Ce que dans leur inachèvement, ils nous permettent de surprendre, c'est la projection d'une pensée dans les mots, à l'état pur. On lit des phrases qui n'ont pas encore été triées ou ajustées en fonction d'un récit romanesque définitif; rien de composé; ce sont des matériaux bruts, qui se suffisent à eux-mêmes; donc des poèmes.

C'est la qualité poétique de ces textes qui permet, comparée à d'autres pages estimables qui, sous le titre déclaré de poèmes, meublent cette anthologie, de réfléchir aux ressources de la poésie locale. Non pour établir une hiérarchie et coter les copies, mais pour relever les itinéraires. Quels chemins mènent au cœur du labyrinthe poétique ?

La rapidité de l'écriture

Jean-Luc Seylaz, dans une courte introduction aux textes choisis souligne la rapidité de l'écriture de Catherine Colomb, comme si l'écrivain était conduit par les mots, qui jouent le rôle de révélateur.

« Je commence sans savoir comment je finirai ma phrase, ma page... Je m'avance, je tiens à la main ce qu'enfants nous appelions estompe... ».

Souvenez-vous, en effet, de ces

« petits cahiers inoffensifs, vides, pages blanches, et si un enfant frotte cette page avec ce qu'il appelle à tort certainement une estompe, un dessin apparaît, une maison, une

écurie derrière, des terrasses, un catalpa, une serre... ? »

Certes, cette docilité à la dictée, selon la formule de Seylaz, permet que surgissent les figures et les masques qui hantent l'imagination de Catherine Colomb, qui sont son univers familier. Parmi eux, on reconnaît Ernest et son projet d'assassinat de la Contessa par du poison obtenu en extrayant la nicotine de vieux cigares :

« Défaire, dérouler les cigares, quel dommage !... Enlever le tabac, le faire cuire... »

Il obtient un jus assez épais, il vaut mieux le passer d'abord au passe-vite, puis encore en pressant avec une cuillère à travers le tamis à confiture... »

Empoisonnement au jus de cigare qui était déjà esquissé dans ce fragment que Catherine Colomb avait lu en 1962, lorsque lui fut remis le prix Rambert, et dont on trouve un étrange développement dans cet inédit.

A travers ces thèmes, on peut, d'un point de vue critique, rechercher ceux qui sont fondamentaux, ceux qui viennent du fond de la mémoire, qui sont des clés. Mais la rapidité de l'écriture ne permet pas seulement au moi intime de trouver une expression; la rapidité de l'écriture est aussi source de poésie.

La joie du mot

Quand on se laisse porter par l'écriture, les sons et les assonances nous guident. J.-L. Seylaz, dans une note, donne un merveilleux exemple où Catherine Colomb, à travers les jeux de mots, dit à quel point écrire est comme un ordre reçu, c'est-à-dire une dictée :

« ... (mais oui j'étais « sous dictée »). Où est le dictateur, le dictateur qui m'empêche d'aller essayer un chapeau, m'étendre dans une chaise-longue etc., le dictateur dans les cieux ? Sur un nuage ? Je le vois couronné de pampres, dans la vie il était vigneron... »

Ce sens des mots n'est pas seulement perceptible dans la cocasserie du nom propre,

« ... il y avait des héritiers quelque part en Allemagne, à Munich, à Potsdam, un directeur de police, son chien Asta, ou plutôt un Oberhofgärtner et M^{me} Oberhofgärtnerin, une maison carrée, les bombes américaines, la bonne les cheveux annihilés par un filet, qui balaie, balaie les vitraux du Nord encerclant la maison carrée posée au milieu du parc. »

mais les mots s'appellent eux-mêmes, se font écho, sont repris par la phrase, ils sont comme retournés et révèlent leurs significations souvent contradictoires. La mouette est oiseau, et femme criaillante.

« Elle criaillait comme une mouette dans son salon en tranche de gâteau et raccommoait sa chemise de nuit en molleton beige à fleurs jaunes, ne jette plus ce pain aux mouettes, tu m'entends ».

Dans la rapidité de l'écriture la logique est prise de vitesse. Non seulement la mouette est femme et oiseau, mais l'oiseau crieur et dur est associé à des images qui suggèrent poétiquement le contraire de la voracité :

« Les oiseaux tellement durs, à l'haleine de citron, encerclaient le balcon ventru de leur vol foudroyant ».

Les oiseaux à l'haleine de citron !

Mais il ne suffit pas de parler de la rapidité de l'écriture pour expliquer la joie du mot, l'ambiguïté des significations et le jaillissement poétique.

L'imagerie

La phrase rapide de Catherine Colomb entraîne et charrie dans son cours d'innombrables fragments de réalité :

« Un garçon était tombé d'une aiguille, les parents erraient tout autour de la montagne, le glacier allongeait sa patte de lion juste au-dessus de l'hôtel, il pleuvait beaucoup, un fleuve de boue se mit en marche mais n'emporta pas l'hôtel, se divisa et passa de chaque côté, les femmes de chambre étaient à deminoyées, tenant leurs plateaux pour aller dans

Les coûteux algorithmes

Regardez-vous la TV régulièrement, occasionnellement, jamais ? Aimez-vous ou n'aimez-vous pas la statue équestre du général Guisan ? Partez-vous en vacances ? à la mer, à la montagne ?

Le savoir, c'est l'occasion d'une enquête; nouvelle mode utile pour l'amélioration de l'argent de poche des étudiants, qui viennent sonner à votre porte. Au tarif de huit francs l'heure, ils sont chargés de remplir des questionnaires simplistes. Ils vous demandent : « Etes-vous partisan de l'adhésion de la Suisse au Marché commun ? »

Vous répondez par une phrase : « Ecoutez, la question est complexe ! ». Mais vos nuances n'intéressent pas la statistique. Si vous dites que c'est complexe, cela signifie que vous êtes un peu partisan. Il n'y a que trois positions possibles pour faire des petites croix. Après quoi, on vous posera des questions personnelles : « Etes-vous satisfait de votre directeur, de votre femme, de vos enfants ? ». Cela intéresse on ne sait quel institut californien qui, en mal de thèse, cherche des corrélations, paraît-il, entre le politique, le sociologique et le psychologique. A nouveaux passe-temps, nouveaux casse-pieds.

Mais une autre mode plus coûteuse s'instaure. Les

gouvernements dans beaucoup de pays européens perdent confiance dans l'imagination ou tout simplement les capacités pratiques de leur propre administration et se mettent à confier à des bureaux d'études aux noms pompeux et technocratiquement esbrouffant des enquêtes et des recherches que l'on considère comme sérieuses pour autant que le calculateur électronique soit mis à contribution. Ils viennent d'être pris sous la loupe en France.

On sait qu'est publié chaque année un mémoire (280 pages) intitulé : « Cour des comptes, rapport au président de la République, suivi des réponses des administrations ».

Un exemple savoureux tiré du dernier rapport. L'Education nationale demande à un bureau d'études privé un plan d'organisation des collèges d'enseignement général et secondaire pour le département de l'Eure et du Calvados, puis, sur cette base, elle désire que soit établi un modèle utilisable ailleurs.

Le bureau d'études privé répondit en substance : il y a trop de variantes; il faut continuer à agir de cas en cas, mais on peut établir quelques règles utiles propres à faciliter le travail.

Cette réponse prit, en ces termes, un tour scientifique :

« Le nombre considérable de contraintes et de variables interdit l'utilisation d'algorithmes permettant de trouver la solution optimale et l'utilisation de calculateurs électroniques. Cela conduit à établir une procédure heuristique de résolution qui, par l'intermé-

diaire de règles de choix raisonnables, permet d'explorer rapidement le domaine des solutions possibles et fournisse une solution satisfaisante mais non optimale ».

La traduction du bon sens en langage de bureau d'études privé coûta : 140 000 francs.

Un rire intercantonal

Cette fois, le rire roule comme un torrent alpestre. Il nous vient du Valais. Le Rhône a mis deux mois pour le charrier jusqu'à nous.

Ce printemps, le Grand Conseil valaisan se donna un nouveau président en la personne de M. A. Biollaz-Crittin. La commune du nouveau magistrat, Chamoson, organisa une manifestation en l'honneur d'un de ses fils. Il y eut des vins de fête et une partie oratoire, dont le sommet (plus haut que le mont Gond qui domine Chamoson) fut le discours présidentiel. Ce fut un beau discours, le discours d'un homme d'Etat. Il fut publié.

Or, voilà qu'un esprit curieux découvrit entre le discours prononcé en 1967 à Chamoson par A. Biollaz-Crittin et le discours prononcé à Washington par John (Fitzgerald Kennedy) en 1960, au moment de son accession à la présidence des Etats-Unis, d'étranges similitudes. Comment les expliquer ?

l'annexe, au-dessus de leurs têtes, un rond de respiration gâtait irrémédiablement leurs charmants costumes à clochettes, les clochettes cessaient de sonner, la Comtesse jouait au bridge, pour de l'argent, en trichant un peu Ernest empocha une petite somme ».

Ce sens du réel que Catherine Colomb avait d'emblée révélé dans son premier roman, « Pile ou face » que la critique ne comprit qu'après coup, il n'est pas lié au réalisme du récit. Il surgit non de l'intrigue, mais du développement même des phrases.

« Ce qu'elle avait, pauvre orpheline, ballottée, transbahutée c'était une marraine, sans enfants à elle, guettant chaque homme, la Léonie derrière son rideau, Italienne d'origine, ayant passé les montagnes avec son baluchon, le père tout au moins, elle brodait son trousseau en attendant, elle ne doutait pas d'être appelée un jour, élue, d'ailleurs ces beaux draps seraient agréables pour l'ensevelir, avec les chutes elle fit des petits draps tout brodés avec un E pour Electre... »

Lorsque le réel résulte non de la recherche de l'« illusion romanesque » et d'une volonté de réalisme, mais du déroulement verbal, il tourne à l'imagerie; le réel auquel on accède pas les mots est figé en lieux communs, en clichés (clichés de mots et clichés d'images). Claude Simon est peut-être l'auteur qui fait le mieux sentir (voyez « Histoire » son dernier roman) cette qualité carte postale du réel découvert à travers les mots. Il en va de même pour Catherine Colomb. Mais portée par les mots quelle imagerie peut-elle découvrir étant un écrivain d'ici ?

Les cartes postales de nos mœurs, n'est-ce pas des images tristes : des histoires de pasteurs, de postulation d'université, d'économies de quatre sous de familles qui ne veulent écorner le patrimoine, d'appartements en tranches de gâteaux, de mouettes, de bonnes, de machines à coudre.

Imagerie romande, accumulée par quatre ou cinq générations de familles libérales. Peut-elle être poésie ?

La gageure de Catherine Colomb, c'est de l'avoir

démontré, contre le courant majeur et encore aujourd'hui dominant de la poésie romande. Comment ?

Négation et humour

Cette réalité parce qu'elle apparaît comme mesquine, avaricieuse, laide, Catherine Colomb semble vouloir la détruire, ou la nier, ou la distordre (ce goût du difforme, de l'anormal : les estompes font surgir « des animaux, fleurs étranges, gens qui ont la tête tournée à l'envers, des nains, des géants, un cirque »). Cette agressivité est nécessaire pour défendre un autre monde celui de l'enfance et du souvenir de la mère. Dans un des fragments publiés par « Ecriture », deux mains symbolisent ces deux mondes noirs et blancs :

« Il la jeta (l'aigrette de diamants) sur l'effrayant velours noir qui recouvrait le comptoir. Il y a des étoffes comme ça, effrayantes, ce velours noir pris aux draperies extramonde, qui pendent à l'infini, qu'il faut écarter pour arriver seulement à la planète Mars, la plus aisée pourtant, mais il n'y avait que des petits hommes en plomb assez semblables à ses soldats quand elle vivait encore, oh mon Dieu et que sa jolie main, vue d'en bas, son bras, l'aidait à arranger ses soldats sur la table. L'aigrette tremblante, scintillante, brillait sur le velours noir, une affreuse main potelée et coupée à l'avant-bras s'appuyait sur un des côtés de la table, et avançait déjà comme un crapaud pour ramasser l'aigrette, mais le bijoutier, le front plissé de rides, femme acariâtre, la saisit avant elle... »

La jolie et l'affreuse main ! Les deux mondes.

Mais ce monde réel figé en images, Catherine Colomb ne se contente pas d'en souligner la criallerie.

« Ernest. Entre ses dents : crétin... où es-tu ?

Elle portait un petit chignon gris et toujours une sorte de bonnet noir pour cacher quoi ? »

Ce monde elle doit l'utiliser pour s'exprimer elle-même. Le réel, elle le rejette, le déforme; puis souvent, dans un autre mouvement, elle l'assimile en fait quelque chose qui la concerne. Ainsi, dans un

des inédits, cette mystérieuse société des maçons, qui agissent au cœur de l'Etat, immenses dans leurs blouses blanches. Leurs méthodes (on retrouve l'ambiguïté des significations) l'auteur en fait le symbole de sa propre manière d'écrire :

« La mystérieuse société des maçons, leur truelle à la main, refaisant sans cesse leur salle de réunion, peignant à fresque, c'est ainsi qu'il faut raconter une histoire, le mur est frais, sans se tromper, sans retours, sans gomme, ils peignent à fresque leurs amours et leurs peines »

(Un alexandrin pour les maçons !)

Ainsi, par l'humour ou même par la sympathie, est réaffirmée la signification du réel, c'est-à-dire l'imagerie collective que s'est fait du réel une certaine société romande.

L'autre itinéraire

La majorité des écrivains romands, vaudois notamment, nient cette réalité. Ils sont comme des fils de famille détachés de leur famille. D'où leur refuge dans la nature et les arcanes du moi. Chez les meilleurs, c'est une sorte d'ascèse. Mais chez les imitateurs, cela tourne à l'académisme. Seul subsiste un certain vocabulaire qui est comme la lune et le soleil couchant de notre poésie : l'eau, la lumière, l'arbre, le blé, les fleurs; autre imagerie de notre sensibilité de paysans transplantés. Mais ce ne saurait être la seule.

Aussi l'art de Catherine Colomb, tel que le confirment ces quatre fragments inédits, est un enrichissement incomparable.

Elle nous apporte la rapidité de l'écriture, la joie du mot, la spontanéité de la phrase, et surtout cette conciliatoin étonnante de l'imagination individuelle et du réel romand.

Cette société, étouffée par le moralisme protestant, la confraternité radicale, niée par nos poètes, elle fait avec Catherine Colomb une rentrée poétique dans notre littérature.

Quel renouvellement; les pétales blancs des cerisiers ne sont pas la seule nourriture du poète. A. G.

A. Biollaz-Crittin était-il une réincarnation de Kennedy, son dernier avatar ? Un Kennedy sommeillait-il en Biollaz-Crittin, ou un Biollaz-Crittin en Kennedy ? Il faut juger sur texte. La collation fut établie par Jean-Paul Vonsattel dans « Le Peuple valaisan » (26. 5.1967), en cinq points.

1. J.F. Kennedy :

« Nous célébrons aujourd'hui non pas la victoire d'un parti mais une fête de la Liberté ».

1. A. Biollaz-Crittin :

« Soyez persuadés que la fête de ce jour n'est pas celle d'un homme seul. C'est en réalité la fête de la Liberté ».

2. J.F. Kennedy :

Il parle d'une nouvelle tâche qui consiste à : « créer non pas un nouvel équilibre des puissances mais un monde nouveau où règne la loi, où les forts soient justes et les faibles en sécurité... »

2. A. Biollaz-Crittin :

« Créons ensemble non pas un nouvel équilibre, mais un monde nouveau où règne la loi et où les forts sont justes et les faibles en sécurité ».

3. J.F. Kennedy :

« Tout cela ne sera pas terminé dans les cent jours qui viennent pas plus que dans les mille jours qui viennent ou au cours de l'existence de ce gouvernement, ou même peut-être au cours de notre vie sur cette terre. Mais commençons toujours ! »

3. A. Biollaz-Crittin :

« Cette situation ne sera pas réalisée dans les

365 jours à venir, ou au cours de l'existence de notre gouvernement cantonal, mais commençons toujours ! »

4. J.F. Kennedy :

« C'est entre vos mains, mes chers compatriotes plutôt qu'entre les miennes que repose le succès ou l'échec final de notre entreprise ».

4. A. Biollaz-Crittin :

« C'est entre vos mains, mes chers compatriotes plutôt qu'entre les miennes que repose le succès ou l'échec final de notre entreprise commune ».

5. J.F. Kennedy :

« Maintenant la trompette nous appelle à nouveau. Ce n'est pas un appel à prendre les armes, bien que nous ayons besoin d'armes, ce n'est pas un appel à la bataille bien que nous soyons engagés dans la bataille, mais c'est le fardeau d'une longue lutte crépusculaire, tout au long de l'année « — heureux dans l'espérance, patients dans les tribulations — » une lutte contre les ennemis communs de l'homme : la tyrannie, la pauvreté, la maladie et la guerre elle-même ».

5. A. Biollaz-Crittin :

« La voix du devoir nous appelle sans cesse. Ce n'est pas un appel à prendre les armes, bien que nous soyons engagés dans la bataille, mais plutôt un appel à porter le fardeau d'une longue lutte tout au long de l'année, — heureux dans l'espérance, — patients dans les tribulations —, une lutte d'une part contre les ennemis communs de l'homme : la tyrannie, la

pauvreté, la maladie, etc., d'autre part, pour le mieux-être ».

Pour quand le téléphone direct : Chamoson-Washington ?

Quand la « Gazette de Lausanne » fait passer ses lecteurs pour des arrivistes

Un quotidien doit assurer sa propre publicité. Ainsi, dans les colonnes de la « Neue Zürcher Zeitung » (15 juillet), la « Gazette de Lausanne » se recommande aux annonceurs d'outre-Sarine, et adapte son ton idéaliste à la mentalité réaliste des lecteurs de là-bas.

Voici ce que cela donne :

« La « Gazette de Lausanne » vous permettra de trouver les collaborateurs qualifiés que vous cherchez en Suisse romande. L'annonce que vous y ferez vous mettra en contact avec des lecteurs d'un haut niveau désireux de réussir dans la vie. (Souligné par nous).

Adresser vos ordres au Service de publicité de la « Gazette de Lausanne », 15, rue Centrale, 1001 Lausanne. Tél. 23 01 25 ».

Plastic, écoutes téléphoniques et Far West

Nous ignorons si l'enquête policière permettra de démasquer les auteurs des plasticages dans le canton de Vaud. Laissons faire leur travail ceux qui en sont chargés !

Deux remarques toutefois sur les moyens.

Quand l'émotion était grande, le Conseil d'Etat fut obligé de rassurer la population. Il le fit en énumérant les mesures prises, en faisant appel à la confiance, en prodiguant de bonnes paroles. De surcroît il mit à prix la tête du malfaiteur. Cinquante mille francs furent promis à qui permettrait de faire aboutir l'enquête.

Ce qui nous a étonnés, c'est l'absence de protestation à la suite de cette mise aux enchères de la dénonciation la plus utile. Et pourtant il est un peu pénible de voir l'autorité être obligée pour prouver son zèle de mettre les billets sur la table, comme si le citoyen ne pouvait prendre au sérieux magistrats et exécutants qu'au moment où l'on parle fric. Faut-il cinquante mille francs pour prouver qu'on agit avec sérieux ? De surcroît pour le citoyen, une dénonciation éventuelle n'est pas devoir agréable. Sera-ce plus facile avec cinquante mille francs de récompense ? La prime, à juste titre, aurait de quoi faire hésiter des scrupuleux.

On objectera qu'il faut tout sacrifier à l'efficacité. L'efficacité fut nulle. Alors ? C'est beaucoup de dignité perdue sans contrepartie.

Ecoutes

Dans le climat des plasticages, devant l'incertitude des pistes, la multiplicité des suspects à contrôler, l'écoute téléphonique prit une extension incroyable. Nous avons entendu articuler le chiffre de cent quarante, de source autorisée. Cela signifie que plus d'une centaine de citoyens sont, quoique innocents, épiés à leur insu. Admettons que le salut public exige de tels moyens ! Mais pourquoi, au moment où une surveillance est abandonnée, le citoyen n'est-il pas informé par le magistrat responsable ? pourquoi le citoyen ne reçoit-il pas l'assurance et la preuve matérielle que les enregistrements sont détruits, de même que les notes écrites qui s'y rapportent ? Ces garanties, personne ne les réclame ; les autorités policières ne les offriront pas de leur plein gré, par commodité et lâcheté. D'ailleurs elles se justifiaient : un innocent a tort quoique innocent d'être soupçonnable !

Pour la Grèce libre

Un comité suisse pour le retour de la démocratie en Grèce vient de se constituer. Il groupe des Romands et des Suisses allemands. Le coup d'Etat grec a suscité, en effet, une identique réaction de chaque côté de la Sarine. Et Dieu sait si nos compatriotes ne sont pas suspects de sympathies communisantes ; mais le réflexe démocratique et européen a joué. Nous avons été particulièrement heureux de voir s'unir des hommes qui ne sont pas tous des politiciens, qui ne prétendent pas renverser les murailles, mais qui veulent manifester leur attachement aux valeurs auxquelles ils croient.

Un comité d'initiative, placé sous la responsabilité de Friedrich Dürrenmatt, écrivain, et de l'auteur dramatique Bernard Liège a, déjà, publié deux bulletins d'information pour la Suisse romande.

Nous en détachons ces quelques renseignements, dignes d'être lus par ceux qui associent au mot île grecque l'imagerie du ciel bleu et des vacances.

On sait que l'île de Youra, « l'île du diable » est utilisée comme bagne par les colonels grecs. 6138 personnes y furent déportées, dont quelque 235 femmes. De nombreux prisonniers ont été relâchés, certes, mais à la condition qu'ils signent un engagement avilissant par lequel ils déclarent publiquement renoncer à toute action politique. Mais il est certain que plus de 3000 prisonniers, au moins, croupissent encore à Youra.

Le 10 mai, le général Patakos déclarait : « Je reviens de l'île de Youra... Le site est idyllique, les détenus vivent sous des tentes ou dans de petites maisons qui ont besoin de réparations... Un dispensaire leur assure des soins médicaux... Il y a actuellement 14 malades, tous très bien soignés... » (« Le Monde » du 11 mai).

Or ce site idyllique a été depuis vingt ans l'objet de plusieurs enquêtes officielles, aussi bien de la part des autorités judiciaires helléniques que de la Croix-rouge internationale. En 1953, le gouvernement grec décida de fermer ce bagne anachronique.

En voici la description, selon le rapport du juge à la Cour d'appel Jean Bizinni, rédigé en 1953.

« En exécution de la mission confidentielle N° 148/1953 ordonnée par le ministre de la justice, nous avons procédé à une enquête administrative concernant la prison édiflée sur l'île de Youra... Deux questions ont fait l'objet de notre enquête : celle de savoir si l'édification d'une prison à Youra était opportune et adéquate, celle de savoir s'il y a eu des irrégularités dans sa gestion et, le cas échéant, de dénoncer les coupables.

» En ce qui concerne le premier point, il fut considéré à juste titre que, pour des raisons de salubrité, le séjour des prisonniers sous les tentes ne saurait être prolongé pendant l'hiver. C'est pourquoi on décida de construire des hangars métalliques et des installations en mi-dur... Néanmoins, l'île de Youra n'est pas indiquée pour la construction d'une prison. Elle est de dimensions réduites, montagneuse, difficilement accessible, dépourvue d'eau et de végétation, totalement déserte. Les Romains l'utilisaient comme lieu de déportation pour les exilés politiques et on la tenait pour un véritable bagne. On n'y trouve pas la moindre vallée. Seule une bande étroite, relativement plate, entoure ses cinq petites criques. Elle est en toute saison exposée à des vents violents, battue par de fréquentes tempêtes, même en été, ce qui rend les communications avec les autres îles très difficiles.

» Le sol étant très rocailleux et très en pente, la majeure partie de l'eau s'écoule dans la mer, ce à quoi contribue encore l'absence de végétation. C'est pourquoi les puits creusés à proximité des criques n'ont pas fourni la quantité d'eau nécessaire aux besoins des détenus et du personnel. Il fallut en conséquence procéder au transport de l'eau au moyen de bateaux-citernes... »

Le délégué du C.I.C.R. a pu se rendre à Youra. Il a constaté que les puits, en dix ans, s'étaient ensablés, que l'eau devait être amenée par bateaux-citernes, que les bâtiments du bagne n'avaient pas été utilisés depuis dix ans...

Des prisonniers sont aussi détenus à l'île de Folegandros, dans l'Archipel, d'autres à Agios-Efstathios et d'autres encore sur l'îlot de Youra N° 2, dans les Sporades.

On peut s'abonner au bulletin d'information en versant dix francs au C.C.P. 20 - 8604. Pour adresse : 2002 Neuchâtel, case 59.

Un nouveau statut pour les travailleurs étrangers

Le système actuel de contrôle de la main-d'œuvre étrangère est indéfendable. Pis aller provisoire, il devra être assoupli au plus vite, sous risque de voir se créer des privilèges que se réservent, non des marchands d'esclaves, mais les possesseurs d'un contingent de travailleurs.

Mais comment assouplir le régime administratif actuel sans perturber l'économie ? Les propositions n'ont pas manqué jusqu'ici. Citons pour mémoire : un contingentement régional (ou cantonal) de la main-d'œuvre, un contingentement par secteur industriel ; un contingentement global pour l'ensemble du pays avec libre circulation des travailleurs ; une augmentation du nombre des travailleurs étrangers pour répondre aux besoins des industries ou des services menacés par l'inefficacité faute de main-d'œuvre.

L'Union centrale des associations patronales vient de présenter à son tour sa solution. Pour la comprendre, il faut savoir qu'après dix ans de séjour en Suisse les travailleurs étrangers sont mis au bénéfice d'un permis d'établissement, dès lors ils ne sont plus englobés dans les contingents de travailleurs étrangers, même s'ils ont toujours un passeport étranger.

La proposition patronale repose donc sur deux principes : maintenir le chiffre actuel global des travailleurs étrangers, mais faire sauter progressivement le plafonnement par entreprise qui est abusivement rigide, afin de rétablir une libre circulation.

Pour cela, on ferait passer chaque année un certain nombre de travailleurs dans la catégorie de ceux qui jouissent de la liberté d'établissement (après neuf ans, puis après huit, sept, six ans de séjour, etc...). Parallèlement, on diminuerait le nombre de travailleurs contingentés auquel chaque entreprise a droit. Pour maintenir leurs effectifs ou les accroître, elles devraient donc s'attacher des travailleurs libres, c'est-à-dire des Suisses ou des étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement.

Cette solution est ingénieuse, souple ; elle pourrait d'ailleurs être combinée avec des mesures de sauvegarde de certaines régions et de certains métiers (pour lesquels on abaisserait moins fortement le nombre des travailleurs contingentés). Elle est aussi dans l'intérêt des travailleurs, car elle devrait stimuler l'amélioration des conditions de salaire. Elle devrait enfin faciliter l'assimilation et préparer la naturalisation des travailleurs.

C'est en tout cas une proposition patronale sur laquelle il vaut la peine d'entrer en matière.

L'exploitation du Tiers Monde

Parmi les signes inquiétants de la détérioration internationale, il faut, au premier rang, mettre l'aggravation de la situation économique du Tiers Monde.

Citons brièvement les faits. Ils exigent (nous y consacrerons cet automne plusieurs articles) de plus longs développements.

En dix ans, les exportations des pays en voie de développement n'ont progressé que de 50 % quand les exportations des pays riches progressaient, elles, de 100 %. Pour l'essentiel, 85 %, ces exportations sont des matières premières et des produits agricoles, dont les prix n'ont cessé de baisser, de 6 %, en moyenne, ces dernières années alors que les produits industriels augmentaient eux de 7 %. Cela signifie que « les termes de l'échange » ont continué à évoluer au détriment du Tiers Monde.

En conséquence l'endettement a augmenté dans des proportions énormes. Il atteint aujourd'hui quelque 40 milliards de dollars.

Cet endettement absorbe pour le service des intérêts et l'amortissement des sommes considérables. Les devises acquises par les exportations sont dans une mesure croissante consacrées au service de la dette (16 %) privant ces pays de toute ressource d'auto-financement.

Ajoutons enfin que le Tiers Monde a été le grand oublié des négociations du Kennedy round.

La situation devient si grave qu'elle exigera sous peu des mesures de salut public mondial. Quelque chose en tout cas de plus original que la course aux armements des pays sous-développés.

Les rappels d'été

Notre administration profite d'une accalmie d'été pour procéder à une révision de notre fichier et adresser à quelques-uns de nos lecteurs des bulletins de versement pour le renouvellement de leur abonnement.

Que ceux qui constateraient, à cette occasion, une erreur, aient la gentillesse de nous le faire savoir et de nous en excuser d'avance.

Signalons aussi que notre prochain numéro sortira début septembre.